

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 571 portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 571

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935, fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du Territoire de la Côte Française des Somalis, les personnes dont les noms suivent : Ismaël Isse, Somali Darot Doulbanté Mahamoud Garad, manceuvre, né vers 1930 à Mogadiscio (Somalie Italienne), fils d'Isse Aden et de Moulaho Egal ; Djama Ali, Somali Gadaboursi Ba Habar Moussa Maad Assé, tonné vers 1932 à Borama (Somaliland), fils d'Ali Moussa et d'Awa Areye ; Mohamed Abdille, Somali Issaack Habar Djalo Rer Daber, né à Bourao (Somaliland) vers 1932, fils d'Abdille Houssein et de Kadidja Mireh ; Ahmed Nour, Somali Issaack Habar Djalo Rer Daher, né à Bourao (Somaliland) vers 1928, fils de Nour Ahmed et de Fatma Ali ; Moussa Aden, Somali Habar Awal Djibril Abokor Ba Habar Omar Rer Hoch, né vers 1925 à Hargueissa (Somaliland), fils d'Aden Ali et d'Aicha Abdoulaye.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué par partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.